

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LA FAMILLE

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La photocopie complète du livret de famille et tout document relatif à la situation légale de l'enfant (en cas de vie séparée des parents)
- Les photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours et dès réception, l'avis de passage en classe supérieure
- Un chèque d'acompte de 80 €⁽¹⁾ à valoir sur la facture complémentaire de l'année pour les externes et demi-pensionnaires
- Un chèque d'acompte de 370 €⁽¹⁾ à valoir sur la facture complémentaire de l'année pour les internes⁽²⁾.

L'inscription devient définitive après réception par le lycée de l'avis favorable du conseil de classe et du certificat de radiation de l'établissement d'origine.

⁽¹⁾ Ce chèque sera encaissé le 15 juillet 2020.

⁽²⁾ cf conditions générales du contrat d'internat.

LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL DE L'IMMACULEE CONCEPTION

Vos interlocuteurs :



Loïc Bouillé pour
l'enseignement général et
technologique



Christine Soula pour
l'enseignement
professionnel



Sylvie Bénêteau pour
l'enseignement professionnel
des métiers de la mode

Pour inscrire chaque élève, nous recevons chaque famille en entretien. Prenez rendez-vous soit le jour de la Porte Ouverte, soit par téléphone : Véronique Meslier sera votre interlocutrice.

15 rue Crossardière - 53000 LAVAL

☎ 02 43 59 23 24

📄 02 43 59 23 39

Mél : lycees@immac.fr

LES FORMATIONS

BTS Systèmes Numériques – option Informatique et Réseaux (SN – IR)

Bac général : 9 spécialités

- Histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques
- Humanités-littérature-philosophie
- Langues-littératures et cultures étrangères
- Mathématiques
- Numérique-sciences informatiques
- Physique chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales

Bac technologique

- Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D)

Bac professionnels

- Métiers de la Mode – Vêtements (MMV)
- Systèmes Numériques – option Réseaux Informatiques et Systèmes Communicants (SN -RISC)
- Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (MELEC)

CAP Métiers de la Mode – Vêtement Flou (MMVF)

3^{ème} prépa-métiers

REGIMES POSSIBLES AU LYCEE

Externat, demi-pension, internat.

(Par accord entre les lycées lavallois, l'internat des garçons est à l'Immaculée Conception et l'internat des filles est soit au lycée d'Avesnières (☎ 02.43.02.82.82), soit au lycée Haute-Follis (☎ 02.43.26.17.17)).

HORAIRES DE LA SEMAINE

8h00 – 12h20 13h30 – 17h30

- Sauf le mercredi en enseignement général 8h00 – 11h55

Internat : du lundi 8h00 au vendredi 17h30

(Pas d'accueil le dimanche soir)

TARIFS DE L'EXTERNAT

Contributions mensuelles des familles⁽¹⁾
(10 mois par an)

En fonction de ses possibilités, chaque famille choisit un des montants suivants :

- **36 € (tarif réduit)**
- **41 € (tarif normal)**
- **46 € (tarif de soutien)**

Frais pédagogiques mensuels⁽²⁾
(10 mois par an)

16 €

Participation pour les manuels scolaires 22 € / an

TARIFS DE LA DEMI-PENSION

- **6,35 € le repas**, seuls les repas consommés sont payés.

Deux formules de paiement :

- **Pré paiement** : le compte self lycéen est alimenté par chèque avant consommation des repas.
- **Post paiement** : un prélèvement automatique mensuel est mis en place d'octobre à juin. Une régularisation, est faite en juillet après décompte du nombre exact des repas consommés par le lycéen tout au long de l'année.
A titre indicatif, pour un élève qui prend 4 repas par semaine, il vous en coûte environ 86 €/mois d'octobre à juin.

TARIFS DE L'INTERNAT (pension complète)

380 € /mois sur 10 mois

Un contrat d'internat précise les engagements financiers des familles.

(1) La contribution des familles finance l'immobilier scolaire et les activités pastorales qui ne sont pas pris en charge par les collectivités publiques. Des réductions pourront être accordées si la situation familiale le justifie.

(2) Le lycée prend en charge à ce titre les activités organisées à l'initiative des enseignants (théâtre, cinéma, musée, sortie géologique, activités nécessitant un matériel pédagogique coûteux...).

Seuls, en cas de déplacement, les frais de transport restent à la charge des familles.